



# CHARTRE

## RAISON D'ÊTRE

Nous croyons que chacun.e devrait pouvoir se déplacer librement et en toute sécurité, sans être dépendant de la voiture.

## VISION

Notre vision est celle d'un avenir avec de multiples solutions de mobilité décarbonées et respectueuses du vivant. En 2034, la pratique du vélo du quotidien s'est (re)démocratisée dans les petites villes, les zones rurales et auprès de toutes les classes d'âges, ce qui a contribué à créer de nouveaux récits, repenser notre territoire et nos modes de vie.

## MISSION

STATION V a pour mission d'offrir des alternatives à simple à la voiture individuelle sur Saint Vallier et son bassin de vie.

## PRINCIPES D' ACTIONS

### ✓ Coopération & faire ensemble

L'association s'inscrit dans un projet de territoire et a pour objectif de coopérer avec une diversité d'acteurs (collectivités, écoles, entreprises, associations...). C'est en créant des passerelles, des synergies et des actions collectives que nous aurons le plus d'impact.

### ✓ Inclusivité

Nos actions s'adressent à tous types de publics mais nous porteront une attention particulière aux publics rencontrant le plus de freins : milieux populaires, femmes, enfants, seniors, personnes à mobilité réduite...

### ✓ Economie locale & circulaire

Nous développerons nos activités dans une logique d'économie locale et circulaire afin de contribuer, à notre échelle, à un autre modèle de développement économique.

### ✓ Gouvernance collégiale

La gouvernance de l'association est collégiale, ce qui signifie que les responsabilités sont partagées et l'autorité est distribuée entre plusieurs personnes qui n'ont pas de liens hiérarchiques entre elles. Chacune est responsable d'une partie de l'activité de l'association et elles prennent ensemble les décisions importantes.

## ENGAGEMENTS DES MEMBRES

En adhérant à l'association STATION V, tous les membres sont invités à prendre connaissance de cette charte. Les membres Actifs et membres du Conseil Collégial y adhèrent, s'engagent à en respecter les principes d'actions et à contribuer au projet associatif.